

*Initiatives ministérielles*

Nous ne devons pas tourner le dos à l'avenir en contemplant sereinement le passé, ce qui reste de mesures qui ont échoué et les dépenses du gouvernement qui ont été vaines et qui ont créé un système de dépendance et de paternalisme. Nous devons nous efforcer d'élaborer des politiques qui incluent tous les gens.

Le gouvernement du Canada a l'importante obligation de s'attaquer à ce problème et de le résoudre d'une façon qui permettra enfin à tous les Canadiens d'être traités comme des égaux.

À l'époque où la Colombie-Britannique s'est jointe à la Confédération, en 1871, l'acte d'union qui établissait les conditions de l'association précisait clairement que le gouvernement fédéral se chargeait de toutes les responsabilités relatives aux autochtones, actuelles ou futures.

Cette entente comportait une réserve, soit l'obligation, pour le gouvernement provincial, de désigner des terres au titre de réserves. À partir de 1871 et jusque dans les années 20, le gouvernement provincial a continué à mettre de côté des terres qu'il désignait comme réserves. En 1924, le gouvernement fédéral a reconnu par écrit que la Colombie-Britannique avait rempli ses obligations en vertu de l'acte d'union, et la province a été libérée de toute obligation ultérieure à cet égard.

• (1245)

Nous avons là un point très important et même fondamental, parce que les Canadiens habitant en Colombie-Britannique ont contribué, avec leurs impôts, à la conclusion de traités dans d'autres régions du Canada. Ils ont dû aider à couvrir le coût de l'entente du Nunavut, de l'entente de règlement de la revendication territoriale du Yukon, des ententes conclues avec les Sauteaux, les Dénés et les Métis et combien d'autres.

On demande maintenant aux gens de Colombie-Britannique de payer deux fois, une fois en tant que contribuables du régime fédéral et une fois en tant que contribuables et citoyens de la Colombie-Britannique, en cédant des terres et des ressources. C'est fondamentalement inacceptable. On demande ainsi à ces gens d'accepter une double responsabilité.

Je crois très fermement que la Colombie-Britannique ne devrait pas être présente à la table des négociations autrement qu'à titre d'observateur. Si le gouvernement fédéral a l'intention de transférer des terres et des ressources, il devrait consulter la province pour savoir à quel prix elle accepte de céder ces terres et ces ressources dans le cadre des négociations sur les traités.

Lorsque nous parlons des revendications territoriales, de la signature des traités et de toutes les questions connexes, le gouvernement a tendance à traiter tous les peuples autochtones comme un seul, qu'il s'agisse des Gitksan et Wet'suwet de ma circonscription, du peuple Niska ou des Casca-Dénés. Ces peuples sont différents les uns des autres comme tous les Canadiens. Leurs aspirations, leurs objectifs et leurs désirs sont différents les uns des autres. Ils ne pensent pas tous de la même façon et ne

veulent pas tous les mêmes choses; leurs visées varient énormément.

Dans bien des cas, les chefs de ces collectivités autochtones agissent d'une manière que n'approuvent pas la majorité des gens qu'ils sont censés représenter. Je m'inquiète énormément lorsque des autochtones viennent à mon bureau dans ma circonscription pour dire: «Nous craignons les répercussions de l'autonomie gouvernementale, car nous ne savons pas ce que cela signifie.» Franchement, je crois qu'aucun d'entre nous ne sait vraiment ce que l'autonomie gouvernementale signifie car les gouvernements fédéral et provinciaux parlent, depuis deux ans environ, de reconnaître le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, mais ils ne l'ont jamais définie. Ils n'ont jamais expliqué ce que c'est vraiment.

Les répercussions de ce genre de déclaration sont très graves. Il est intéressant de noter que le pourcentage de votes contre l'accord de Charlottetown a été presque aussi élevé chez les indiens de la Colombie-Britannique que chez les non-autochtones. Pourtant, l'autonomie gouvernementale était l'un des cinq principaux éléments de cet accord.

Les Indiens ordinaires qui vivent dans ces collectivités autochtones ne sont pas particulièrement épris de l'idée de l'autonomie gouvernementale. Leurs dirigeants le sont, car ils ont compris qu'elle leur donnera pouvoir et autorité. Mais dans ces collectivités, la base n'est pas en faveur de l'autonomie gouvernementale qui lui inspire de nombreuses réserves.

Je me souviens très clairement que l'association des femmes autochtones du Canada a fait vigoureusement campagne contre l'Accord de Charlottetown pour la simple raison que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale en était l'un des cinq éléments clés.

Le secrétaire parlementaire peut bien proclamer que c'est ce que veulent tous les autochtones, mais ce n'est pas vrai. Ils ont voté contre. Je suppose que si j'allais dans sa circonscription, je trouverais beaucoup d'autochtones, d'Indiens qui sont opposés au concept de l'autonomie gouvernementale qu'appuie le député.

• (1250)

Après avoir mûrement réfléchi à la question et exprimé mes objections, particulièrement en Colombie-Britannique, depuis deux ans maintenant, je suis convaincu qu'on doit pouvoir faire les choses autrement. Il doit y avoir un autre moyen pour le gouvernement canadien, de concert avec les provinces, de négocier des accords inclusifs plutôt qu'exclusifs, des accords qui réuniront les Canadiens au lieu de les diviser à tout jamais d'après leur race.

Il faut savoir que ces accords seront coulés dans le béton constitutionnel. Il faut penser à ce qui se passera dans 50, 100 ou 150 ans. On ne peut régler les revendications territoriales en ne tenant compte que des 5, 10 ou 15 ans à venir.